



Les énergies renouvelables jouent encore les seconds rôles, mais la nouvelle loi sur le CO₂ est un pas important vers la révolution énergétique.

NOUVELLE LOI SUR LE CO₂ : UN PAS EN AVANT

En juin, nous voterons sur la nouvelle loi sur le CO₂. Nous avons interrogé Natalie Imboden, présidente des Verts du canton de Berne et secrétaire générale de l'Association suisse des locataires (ASLOCA), à propos de la loi et des effets qu'elle en attend.

Nous voterons le 13 juin 2021 sur la nouvelle loi sur le CO₂. Pourquoi les Verts la soutiennent-ils ? Il est à la fois urgent et indispensable d'adopter une nouvelle loi sur le CO₂. Elle consacre enfin par écrit l'objectif fixé dans l'Accord de Paris sur le climat de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés et si possible de le limiter à 1,5 degré. La Suisse vise la réduction de moitié de ses émissions d'ici à 2030, les trois quarts des efforts en ce sens devant être consentis à l'échelon national. Pour la première



CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

Notre quotidien est fait de décisions, certaines quasi automatiques, d'autres requérant une longue réflexion. De décisions, il est question aussi dans ce supplément cantonal au magazine du WWF. OUI ou NON à la nouvelle loi sur le CO₂? Écologie ou agriculture, ou les deux?

Avant que ce supplément puisse voir le jour, il a fallu aussi prendre une décision: qui serait le nouveau rédacteur en chef? Le sort en a décidé ainsi: ce seront deux corédactrices qui œuvreront en commun.

Je suis Elina Villard, étudiante en communication à la haute école zurichoise des sciences appliquées. Je suis passionnée des animaux, des tortues de mer en particulier, depuis toute petite. Cette passion m'a menée jusqu'au WWF, où ma conscience écologique n'a fait que croître. Ma fonction de corédactrice bénévole me permettra d'appliquer mes connaissances pour une cause qui me tient à cœur.

Mon nom est Anina Kistler. J'ai le travail manuel dans le sang. J'ai appris le métier de couturière, mais je m'essaie aussi à la poterie et à la menuiserie. Les questions de société m'intéressent aussi, d'où mon bachelor en sociologie. Je pourrai, en tant que corédactrice, utiliser mon expérience de correctrice dans un but qui le vaut bien.

Anina Kistler

Elina Villard

► fois, cette loi englobe presque tous les secteurs qui émettent du CO₂ en Suisse, à l'exception de l'agriculture. Elle prévoit des mesures pour les secteurs de l'aviation et des finances et renforce celles déjà en place dans les secteurs de la mobilité et de l'habitat. En politique, il faut adopter des mesures ciblées pour atteindre les objectifs fixés. La loi sur le CO₂ est un premier pas, d'autres seront nécessaires.

En janvier, les Verts ont présenté leur Plan climat « Pour une Suisse proclimatique ». En quoi la nouvelle loi sur le CO₂ contribuera-t-elle à préserver le climat? Vaut-elle dans la même direction que votre Plan climat?

Dans notre Plan climat, nous exigeons que le bilan climatique de la Suisse de-

vienne positif au plus tard en 2040, et ce en réduisant les émissions internes et les émissions dues aux importations. Un changement fondamental doit s'opérer au sein de la société et de l'économie pour réduire l'empreinte écologique, accroître la justice sociale et améliorer la qualité de vie, en Suisse et dans le monde. Notre Plan climat est ambitieux, mais réalisable. La nouvelle loi sur le CO₂ s'y inscrit comme une étape nécessaire. Autrement dit, nous devons être conscients que les choses n'iront pas plus vite si nous refusons de faire ce premier pas juste parce qu'il ne s'agit pas d'un pas de géant.

Quelles sont les implications pour le canton de Berne?

Plus rien ou presque n'a bougé depuis le rejet à une courte majorité de la loi



La ville de Berne en hiver. La nouvelle loi sur le CO₂ aura des implications pour les propriétaires et les locataires, mais les uns comme les autres profiteront demain des investissements d'aujourd'hui.

cantonale sur l'énergie il y a deux ans. Il nous faut absolument un nouvel élan. Au moins le Grand Conseil a-t-il amélioré le soutien financier octroyé en cas de rénovation énergétique et a-t-il lancé la procédure visant l'inscription de la protection du climat dans la Constitution bernoise. Mais la nouvelle loi sur le CO₂ permettra au canton de Berne d'aller plus loin, en particulier s'agissant du remplacement des systèmes de chauffage recourant aux énergies fossiles par d'autres fonctionnant aux énergies renouvelables. Et malgré cela, le canton continuera de faire face à d'énormes défis en matière de mobilité et devra faire de gros efforts pour développer l'énergie solaire.

La consommation d'énergie pour le chauffage des habitations est



une clé de la lutte contre le réchauffement climatique. La nouvelle loi sur le CO₂ donnera du souffle au Programme bâtiments de la Confédération et des cantons puisqu'elle permettra d'octroyer un soutien financier aux propriétaires qui envisagent une rénovation énergétique de leurs biens. Casafair, une organisation de propriétaires qui s'engage pour un habitat durable, est à fond derrière la loi (voir encadré), à l'inverse de l'Association suisse des propriétaires fonciers. Quelle est la position des Verts en la matière?

Les Verts demandent une enveloppe supplémentaire de 3 milliards affectée à la protection du climat. Elle permettra des investissements, mais aussi plus concrètement l'extension du Programme bâtiments dans une mesure telle que les rénovations énergétiques ne viennent pas grever le porte-monnaie des locataires. Il faut donc dire un oui franc et massif à la nouvelle loi sur le CO₂.

La Suisse est un pays de locataires : 2,2 millions de ménages vivent en location, 1,4 million de ménages habitent leur bien propre. Vous défendez les intérêts des locataires en tant que secrétaire générale de l'ASLOCA. Que signifiera la nouvelle loi pour eux?

Prenons un appartement moyen de quatre pièces chauffé à l'énergie fossile : l'augmentation de la taxe sur le CO₂ pour le mazout se répercutera au maximum à hauteur de 650 francs par an. Grâce au mécanisme de redistribution et aux nouvelles valeurs-limites fixées pour les systèmes de chauffage, on estime qu'à partir de 2030, les ménages concernés n'auront à s'acquitter au maximum que de quelque 350 francs de plus par an. Or il est à parier qu'en 2030 la majorité des locataires seront chauffés à l'énergie renouvelable ou vivront dans un appartement peu gourmand en énergie, si bien qu'ils n'auront que peu ou pas de taxe à payer. La redistribution de la taxe sur les combustibles à la population favorisera les pe-

tits ménages, et plutôt aussi les personnes à faible revenu. Les règles prévues en matière de chauffage ne seront pas un poids financier pour les locataires. Il est rare qu'un nouveau système de chauffage génère à lui seul des dépenses supplémentaires si l'on tient compte dans le calcul des frais annuels de chauffage. Là où le bât blesse, c'est que suite aux travaux de rénovation, les loyers ont souvent tendance à augmenter au-delà de la mesure permise par le droit du bail, voire que le propriétaire résilie le contrat de location pour pouvoir demander un loyer exorbitant aux prochains locataires. Pour y remédier, il faut encadrer les augmentations de loyer et empêcher les travaux de rénovation assortis de résiliations.

Et maintenant votre pronostic : quel sera le résultat de la votation ? Vous pouvez utiliser votre joker.

Je crois au OUI. La nouvelle loi est dans l'intérêt de la société, de l'économie et de l'environnement, que cela plaise au lobby du pétrole ou non.

*L'interview a eu lieu par écrit.
Kurt Eichenberger,
secrétaire du WWF Berne*



Natalie Imboden est la présidente des Verts du canton de Berne et la secrétaire générale de l'ASLOCA.

Compléments d'informations :

<https://verts.ch/campagne/planclimat>

Infras /Swisscleantech: Finanzielle Auswirkung von Abgaben auf Brennstoffe, Treibstoffe und Flugtickets (2019 ; uniquement en allemand)

Position de l'ASLOCA :
<https://www.asloca.ch/loi-sur-le-co2/>

CE QUE CHANGERA LA NOUVELLE LOI SUR LE CO₂ DANS LE SECTEUR DES BÂTIMENTS

La taxe incitative sur le CO₂, jusqu'ici de l'ordre de 120 francs par tonne de CO₂ émise pour le mazout et le gaz va passer au maximum à 210 francs si la Suisse n'atteint pas ses objectifs intermédiaires de réduction des émissions. Une maison non rénovée chauffée au mazout émet en moyenne 9,5 tonnes de CO₂ par an. Dès 2026, on ne pourra plus qu'exceptionnellement installer un système de chauffage au mazout ou au gaz dans sa maison.

Les deux tiers au moins des revenus générés par la taxe incitative seront redistribués à la population et à l'économie par le biais des primes maladie et des contributions de l'employeur à l'AVS.

Le tiers restant sera affecté au Programme bâtiments de la Confédération en vue de donner un coup de pouce aux propriétaires qui envisagent une rénovation énergétique de leurs biens. Il s'agit de prolonger ce programme bien établi et de mieux soutenir les programmes de subventions des cantons.

PROJETS ET RÉUSSITES

LA NATURE, TRAIT D'UNION ENTRE ÉCOLOGIE ET AGRICULTURE

En Suisse, la biodiversité est menacée plus que partout ailleurs en Europe. Les agriculteurs, principaux utilisateurs de la terre, sont sommés d'agir. Le projet du WWF « Connexions naturelles » vise à soutenir les agriculteurs qui agissent en faveur d'une plus grande biodiversité dans leurs champs et d'une agriculture durable. Le WWF en est convaincu, pour faire avancer les choses, il faut agir politiquement, mais aussi imaginer des solutions en collaboration directe avec les personnes concernées, des solutions pragmatiques en faveur de la nature, mais aussi de l'agriculture, car sans biodiversité, pas de productivité.

Cette approche est à la fois simple et efficace. Le WWF aide les agriculteurs à planifier les mesures envisagées : planter des haies, revitaliser des cours d'eau, réaliser de petites structures. Il met pour ce faire des experts et des bénévoles à leur disposition. Les agriculteurs, eux, mettent leurs terres à disposition et veillent à ce que les progrès réalisés soient durables. Après des initiatives fructueuses en Suisse romande et en Suisse orientale, le WWF lancera au printemps, si la situation le permet, une phase-pilote dans les cantons de Berne et de Soleure. ■

Paul Assmus, stagiaire au WWF Berne

DES PROPRIÉTAIRES EN FAVEUR DU CLIMAT

Casafair, une association de propriétaires qui s'engage pour un habitat durable, défend la loi sur le CO₂. Une part importante du CO₂ émis en Suisse l'est dans le secteur des bâtiments. Des valeurs-limites d'émission s'imposent par conséquent en cas de remplacement du système de chauffage. Des investissements supplémentaires peuvent être nécessaires pour abandonner l'énergie fossile, mais ils sont vite amortis grâce à la baisse des frais de chauffage. Les subventions provenant du fonds pour le climat permettront de réduire les investissements initiaux. La population bénéficiera de remboursements et les ménages vertueux seront récompensés pour leurs faibles émissions. Les locataires n'auront pas à subir de coûts supplémentaires significatifs puisque les frais accessoires diminueront, et ce avec un confort accru. La nouvelle loi sur le CO₂ profitera aux propriétaires responsables, aux locataires et à l'environnement.

Pour en savoir plus : <https://casafair.ch/positionierung-zum-co2-gesetz/> (uniquement en allemand)



Le WWF réunit les agriculteurs et les bénévoles autour d'un projet pour plus de nature sur les terres arables. Les experts veillent à une mise en œuvre en bonne et due forme de ces initiatives.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Vous êtes agriculteur, bénévole, conseiller en protection de l'environnement ? Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par courriel (paul.assmus@wwf.ch) ou par téléphone (031 310 40 97).

Impressum :

Parution : 4 fois par an; encarté dans le magazine WWF
Tirage : 1500 (français), 20300 (allemand)

Rédaction : Kurt Eichenberger
Traduction : Emmanuelle Schraut

Imprimé chez Bubenberg Druck AG, Berne
Mise en page : www.muellerluetolf.ch